

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE AFRICAINE DE GESTION AQUACOLE
» en abrégé « SAGA »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2
PLATEAUX VALLON SIDECI lot 558 , Lot 558, Ilot 197

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 16/01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE AFRICAINE DE GESTION
AQUACOLE » en abrégé « SAGA »

Objet : MAITRISE D'OUVRAGE AQUACOLES (MODE DE PRODUCTION EN ETANGS , EN CAGE OU SYSTEMES EN CIRCUIT RECICULE), LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS AQUACOLES ET DE MATERIELS DE PECHE, CONSEILS , RECHERCHE DE FINANCEMENT ET ASSISTANCE EN AQUACULTURE, ACHATS ET IMPORTATIONS D'ALIMENTS DE POISSONS ET DE MATERIELS AQUACOLES, ENFORCEMENT DE CAPACITES ET FORMATION DES RESSOURCES HUMAINES, AMENAGEMENT ET LE SUIVI TECHNIQUE DES SITES DE PRODUCTION AQUACOLE, GESTION DES SITES , ETUDES ET AUTRES ACTIVITES CONNEXES.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL: -L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. -L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE DES BIENS SOCIAUX. -LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE.-LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE, -ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES, ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts

Sociales de Vingt Mille (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY 2
PLATEAUX VALLON SIDECI lot 558 , Lot 558, Ilot 197

Dirigeant(s) M DJOBO DIOGOU DONALD OGEMDI
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-00552 du 17/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04285/GTCA/RC/2023 du 17/01/2023

